



démission et commissions ???

Par **mi_do77320**, le **19/06/2011 à 18:16**

Bonjour,

je souhaite démissionner ces jours ci de mon emploi de commercial.

Je suis rémunéré comme suis:

un fixe puis commissions réglées à + 2 mois de la date de facturation clients.

Devant faire mon mois de préavis courant Juillet, j'aimerais savoir ce qu'il adviendra de mes commissions des mois de Juin et Juillet sachant que normalement, elles doivent m'être réglées début Aout et début Septembre, dates auxquels je ne ferai plus parti du personnel de cette entreprise.

Est ce que l'employeur est tenu de payer ces commissions?

Y a t'il une procédure particulière à suivre dans ce cas de figure?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **19/06/2011 à 18:39**

Bonjour,

A mon avis, ces commissions vous sont dues si aucune condition de présence n'est prévue...

Il serait préférable de ne pas signer de reçu pour solde de tout compte...

Par **Paul PERUISSET**, le **19/06/2011 à 20:41**

Bonjour,

En principe les commissions vous restent dues, même après votre départ puisqu'elles sont la contrepartie de votre travail.

Je n'ai jamais connu de cas contraire, que ce soit pour un représentant ordinaire ou un VRP.

Cordialement,

Paul PÉRUISSET